

**Procès-verbal de la réunion de constitution de
l'association de promotion sociale
“Académie Suisse de Permaculture”**

L'année 2018, le jour 21 du mois d'août, l'Assemblée des membres du Comité de Promotion s'est réunie. L'assemblée désigne Mme Barbara Garofoli en qualité de présidente de séance et M. Pierre-Alain Indermühle en qualité de secrétaire de séance.

Présent.es:

Mme Elodie Calais, née le 16.11.1975 à Pontarlier - France
Mme Mélanie Desfoux, née le 12.03.1991 à Pontoise - France
Mme Barbara Garofoli, née le 11.11.1975 à Milano - Italie
Mme Vanessa Khöli, née le 01.06.1979 à Suzano-São Paulo-Brésil
Mme Nadia Mudry, née le 21.08.1984 à Lugano
Mme Elena Parmiggiani, née le 14.09.1972 à Reggio Emilia - Italie
Mme Chalinée Sirinok, née le 14.11.1988 à Bangkok - Thaïlande
Mme Rebecca Thompson, née le 18.09.1991 à Reading - Grand Bretagne
M. Grégoire Berger, né le 30.03.1982 à Prez- vers-Noréaz
M. Alexandre Bernon, né le 21.09.1988 à Issy les Moulineaux - France
M. Jean-Marc Cabanes, né le 16.03.1958 à Castres - France
M. Thomas Caloz , né le 16.01.1993 à Aigle
M. Anthony Défago, né le 05.03.1996 à Aigle
M. Pierre-Alain Indermühle, né le 01.11.1958 à Vevey
M. Paul Jeannet, né le 05.09.1992 à Düsseldorf - Allemagne
M. Wendelin Matawa Keller, né le 16.05.1981 à Lomé -Togo
M. Issey Llambias, né le 30.06.1989 à Yverdon
M. Etienne Maillat, né le 18.09.1964 à Bâle
M. Alexis Vautier, né le 06.05.1973 à Nyon

Excusé.es:

Mme Leila Chakroun
Mme Alice Elsener Dell'Oro
M. Giuseppe di Pierri

Procurations:

Mme Stephanie Rauer, née le 14.07.1977 à Heidenheim - Allemagne à donné procuration à Mme Nadia Mudry

Invités:

Mme Aurélie Meylan

M. Nathanaël Dubost

M. Nicolas Khöli

M. Jeremy Spiteri

L'assemblée, après que les participants ont pu discuter leurs motivations à constituer une association et revoir ensemble, un par un, les articles des statuts

décret à l'unanimité que

- se constitue l'Association de Promotion Sociale nommée « Académie Suisse de Permaculture »
- son siège est à Rue du Village n.2 - 1866 La Forclaz VD.
- l'association se reconnaît dans les valeurs de la liberté, de la laïcité et de la démocratie associative.
- les buts de l'agrégation sociale, de la solidarité et du bénévolat, de la promotion des activités éducatives et culturelles et de l'organisation de l'Association sont établis par les statuts qui sont lus, approuvés et joints au présent document en tant que partie intégrante, et entrent immédiatement en vigueur.
- l'association est à but non lucratif; c'est une association non-commerciale et un organisme de promotion sociale en conformité avec les articles 60 et suivants du Code civil suisse.
- est élue présidente Mme Barbara Garofoli.
- les fonctions de secrétariat sont confiées à M. Alexandre Bernon, M. Jean-Marc Cabanes, M. Thomas Caloz, M. Pierre-Alain Indermühle, M. Issey Llambias; personnes ressources: Mme Chalinée Sirinok, Mme Elodie Calais, Mme Vanessa Khöli, M. Grégoire Berger, M. Paul Jeannet.
- sont élus pour faire partie de l'organe désigné « Ellipse des Référents» Mme Mélanie Desfoux, Mme Vanessa Khöli, Mme Nadia Mudry, Mme Elena Parmiggiani, Mme Chalinée Sirinok, Mme Rebecca Thompson, M. Paul Jeannet, M. Etienne Maillat, M. Alexis Vautier.
- le montant de la cotisation annuelle, souscrite et payée à l'occasion de l'acte de fondation, est fixé à 50 CHF par personne (voir règlement).